



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
AIDE À LA JEUNESSE

QUELQUES DONNEES RELATIVES A DES JEUNES VICTIMES DE MALTRAITANCE

POUR L'ANNEE 2013



■ Généralités

Nombre de jeunes en difficulté ou en danger pris en charge dans l'aide à la jeunesse : 42.269 jeunes.

Lorsque le mandant (le conseiller ou le directeur de l'aide à la jeunesse) prend en charge un jeune, il a la possibilité d'encoder le ou les motifs pour lesquels il intervient, c'est-à-dire le type de problèmes rencontrés par le jeune.

Pour l'année 2013, nous disposons de l'information du motif de prise en charge par l'aide à la jeunesse pour 56 % des jeunes (soit 23.650 jeunes).

■ Les enfants victimes de maltraitance

Les données sont stables. On ne constate pas d'augmentation d'une année par rapport à l'autre. L'augmentation en chiffres absolus est liée à une amélioration des encodages. On présentera donc les données de 2013 (sur base d'une extraction de la base de données IMAJ réalisée le 1er octobre 2014).

Parmi les 23.650 jeunes pour lesquels nous disposons d'une information sur les motifs de prises en charge,

- **7.343 jeunes ont été pris en charge pour une situation de maltraitance (ou de suspicions de maltraitance) au sens de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant** (négligence, maltraitance physique, maltraitance psychologique, maltraitance sexuelle), ce qui représente 31 % des jeunes pour lesquels nous disposons du motif d'intervention.

- 63 % des cas de maltraitance concernent des enfants victimes de **négligence (4.640 enfants)**.
- 28 % des situations de maltraitance concernent des **suspensions de maltraitance physique ou de la maltraitance physique avérée (2.020 enfants)**.
- 16 % des situations de maltraitance concernent des **suspensions de la maltraitance psychologique ou de la maltraitance psychologique avérée (en ce compris les enfants confrontés à de la violence conjugale) (1.159 enfants)**.
- 12 % des situations de maltraitements concernent des **suspensions de maltraitance sexuelle ou de la maltraitance sexuelle avérée (886 enfants)**.

La maltraitance touche autant les garçons que les filles.

Toutes les tranches d'âge sont confrontées à ce type de difficultés.

On retrouve un peu moins de jeunes maltraités parmi la tranche des 15- 17 ans, soit chez les grands adolescents.

Aux situations dont le motif de prise en charge est la maltraitance, il y a lieu d'ajouter les enfants qui vivent des situations dans lesquelles ils risquent d'être confrontés à de la maltraitance ou à une situation de danger, parmi les 23.650 jeunes pour lesquels nous disposons d'une information sur les motifs de prises en charge :

- ❑ 37 % des jeunes pris en charge rencontrent un danger ou des difficultés graves en raison des problèmes de leurs parents (*difficultés psychologiques, voire psychiatriques, alcoolisme, immaturité, ...*) (soit 8.712 jeunes).
- ❑ 31 % des jeunes sont confrontés à des conflits graves au sein de leur famille ou à de la violence entre leurs parents (soit 7.255 jeunes).
- ❑ 29 % des jeunes ont été aidés en raison des difficultés de leurs parents à assumer leur rôle parental (parents dépassés, attitudes éducatives inadéquates, ...) (soit 6.822 jeunes).

Qui signale les enfants maltraités à l'aide à la jeunesse ?

Les situations de maltraitance sont le plus souvent signalées par les intervenants judiciaires (essentiellement par le Parquet). En 2013, 40 % des jeunes pris en charge pour des raisons de maltraitance avaient vu leur situation signalées par les intervenants de la sphère judiciaire (2.067 situations).

35 % des situations ont été signalées par les parents, la famille élargie et les familiers (1.801 situations).

Le jeune maltraité vient lui-même demander de l'aide dans 5 % des cas (273 cas). Ces demandes d'aide, comme on peut s'y attendre, sont le fait des adolescents.

Un quart des situations de maltraitance sont signalées par des services de première ligne (26 %, soit 1.375 situations).

Lorsque la situation est signalée par des services de première ligne :

- Dans 15 % des cas, il s'agit de services du secteur de l'aide sociale générale (CPAS, ...) (206 situations).
- 11 % des situations sont orientées par le secteur de la santé (physique), c'est-à-dire par des hôpitaux ou des médecins (151 situations).
- 11 % des situations sont orientées vers l'aide à la jeunesse par une équipe SOS-Enfants (soit 147 situations).



Remarques :

- Un même enfant peut être victime de plusieurs formes de maltraitance et/ou rencontrer d'autres difficultés associées.
- Ces données concernent l'ensemble des jeunes pris en charge en 2013 et pas uniquement les enfants pour lesquels la prise en charge a débuté en 2013. Certains jeunes font en effet l'objet de différentes mesures d'aide qui s'étale sur plusieurs années.